

FICHE INTENDANCE 2023-2024



Toutes les informations se trouvent sur le règlement intérieur et sur l'ENT du collège.

1) La demi pension

3 régimes possibles pour les trois trimestres :

- Externe (repas exceptionnel au self à régler à l'avance pour 4.50 € en 2023)
- DP 4 (Demi-pensionnaire lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- DP 5 (Demi-pensionnaire lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)

Le régime peut être modifié par écrit uniquement :

- Pour le trimestre 1 (de septembre à décembre) : avant le 30 septembre
- Pour le trimestre 2 (de janvier à mars) : avant le 1^{er} janvier
- Pour le trimestre 3 (d'avril à juillet) : avant le 1^{er} avril

Facture : au forfait, chaque trimestre (3 factures dans l'année envoyées par courriel et montant visible sur le site **Educonnect**) :

- Trimestre 1 (de septembre à décembre 2023) : 196 € pour les DP5 et 180 € pour les DP 4
- Trimestres 2 et 3 : tarifs donnés par le Conseil départemental en octobre 2023 mais inférieurs au T1 (car moins de jours).

Modes de paiement :

- **Privilégier le télépaiement sur educonnect.education.gouv.fr** (plus fiable et plus rapide)
- Virement bancaire (RIB sur la facture) en inscrivant NOM et prénom de l'élève
- Chèque : déposé aux récréations par l'élève, dans la boîte aux lettres de l'intendance, en inscrivant NOM et prénom de l'élève
- Liquide : déposé par l'élève à un personnel de l'intendance, aux récréations, contre un reçu

Remises d'ordre (diminution de la facture) : conditions sur le règlement intérieur et l'ENT du collège à lire avant toute réclamation.

2) Les aides financières

Voir le site du collège pour les détails concernant ces aides que l'intendance peut vous aider à faire :

- **Bourses** : sur **Educonnect**, demande de septembre à octobre 2023 ou reconduction s'il y a lieu (autorisation donnée)
- **Gratuité du self** : demande de juin à septembre 2023 sur ars.ecollege.haute-garonne.fr
- **Fonds sociaux** (self, voyage, sortie payante ou autre motif pédagogique) : dossier sur le site du collège à rendre rempli à l'intendance

3) Pertes et dégradations

- **Manuels scolaires**

En début d'année, les manuels sont gracieusement prêtés. Au moment du prêt, un document indiquant leur état doit nous être rendu signé.

En fin d'année, pour évaluer la détérioration des manuels et leur facturation, la grille tarifaire appliquée se trouve sur le règlement intérieur et sur l'ENT du collège.

- **Ouvrages du CDI**

Non restitution ou dégradation rendant inutilisable l'ouvrage du CDI : il sera facturé au prix du neuf au moment du rachat.

- **Carte de self**

Elle est gracieusement prêtée en début d'année. Son rachat pour 10 € s'accompagne d'un mot des parents.

- **Toute dégradation**

Toute dégradation sera facturée au prix de la réparation (par exemple vitre, extincteur...)



COLLÈGE CLAUDE CORNAC 2023-2024 COUPON INTENDANCE À JOINDRE

Élève (NOM et prénom) : Classe :

Personne qui paye le self si l'élève est demi-pensionnaire (NOM et prénom) :

Personne qui percevrait les aides (bourse, gratuité) :

☐ **RIB OBLIGATOIRE** pour TOUS les élèves, avec IBAN et BIC et NOM et prénom de l'élève au dos, afin de vous régler ou vous rembourser, jamais pour vous prélever. Donner le RIB du parent qui paye le self.

Régime de demi-pension souhaité en 2023-2024 : cocher la formule choisie :

- ☐ Externe
- ☐ Demi-pensionnaire au forfait de 4 jours / semaine (tous les jours sauf le mercredi)
- ☐ Demi-pensionnaire au forfait de 5 jours / semaine

A..... le.....

Signature des parents :